

## « La maison d'école mixte de Montaigut »

*La décision de construction de l'école fut prise en 1881, par le maire de l'époque M. Julien SALAMON (élu le 22 octobre 1880).*

Avant que la décision ne soit prise, les petites écoliers de Montaigut étaient scolarisés sur deux sites.

Les filles allaient à Saint Paul, dans une salle mise à disposition par la mairie. Des différends opposaient les deux communes, quant à son entretien.

Les garçons suivaient leur scolarité dans la salle de la mairie de Montaigut. Mais, les locaux étaient vétustes, et la salle, alors proche de la Save était souvent inondée.



La création d'une « maison d'école mixte » s'imposait.

Elle fut enfin achevée en mai 1895, soit près de quinze années après que la décision n'eût été prise. Entre temps, trois maires s'étaient succédé :

M. Julien SALAMON, initiateur du projet,

M. Bonaventure BOYER, ancien adjoint,

M. Edmond SUBRA DE SALAFA, qui concrétisa le projet.

*Extrait d'une lettre adressée par M. VIDAL, inspecteur d'Académie, au préfet - 16 août 1869 :*

« Depuis plus de trente ans, les communes de Montaigut et de Saint Paul, séparées par une distance illusoire de 4 à 500 mètres, sont réunies pour le service de l'instruction primaire comme elles le sont du reste par le service du culte. Pendant longtemps ces deux communes n'ont possédé d'une école mixte, alternativement fixée à Saint Paul et à Montaigut. Les besoins de l'instruction primaire ayant grandi, une école de filles, libre d'abord, fut ouverte à Saint Paul, il y a 5 ou 6 ans. Mais, peu de temps après avec le consentement des deux communes cette école qui ne pouvait se soutenir, étant libre, devint communale et Montaigut et St Paul contribuèrent pour une part proportionnelle à son entretien.

Cet état de choses qui donnait satisfaction à tous les intérêts et dont

tout le monde était plus que content, s'est continué jusqu'en 1869. A partir de cette époque, la commune de Saint Paul n'a plus voulu contribuer à l'entretien de l'école des filles qu'elle désire néanmoins garder dans la commune, dans un local public qu'elle a fait approprier assez convenablement. Elle consent à donner le bâtiment, le jardin et le mobilier scolaire, mais elle refuse obstinément tout subside pour l'entretien de cette école objectant qu'elle n'a pas de ressources et que la loi, ce qui est vrai, du reste, ne saurait l'obliger à en affecter à ce service. Le refus de la commune de St Paul met la commune de Montaigut, dont la population dépasse 500 âmes, dans la nécessité de pourvoir à elle seule à l'entretien de l'école des filles.

C'est avec regret que la commune de Montaigut a pris cette mesure et il est sinon certain du moins à craindre que les difficultés qui ont déjà existé dans ces localités et qui

sont aujourd'hui éteintes ne surgissent de cette nouvelle situation. La commune de Saint Paul est mal venue à mon avis à persister dans un refus, juste sans doute, mais qui en réalité est contraire à ses intérêts et peut-être même en ce moment le conseil municipal, mieux inspiré, serait-il disposé au maintien d'un état de choses dont tout le monde au fond est satisfait.

Dans ces conditions, il serait peut-être utile d'appeler de nouveau sur cette affaire l'attention du conseil municipal de St Paul et de ne pas lui laisser ignorer les intentions bien arrêtées de la commune de Montaigut et les démarches faites par cette dernière pour se procurer un local. Cette assemblée serait invitée en même temps à faire connaître si elle persiste oui ou non à refuser à l'école publique de filles la subvention proportionnelle qu'elle s'est volontairement imposée jusqu'à ce jour ».

Au dix neuvième siècle, la mairie était chargée d'assurer la rétribution du personnel enseignant. En 1836, l'instituteur percevait deux types de rétributions : un traitement fixe de 266 F (166 F payés par Montaigut, 100 F payés par Saint Paul), et une autre rétribution beaucoup plus originale : 1 F pour les enfants sachant lire, 1,50 F pour les enfants sachant lire et écrire, 2 F pour les enfants sachant lire, écrire et compter !

**Extrait du registre des délibérations du conseil Municipal 21 novembre 1881 :**

Les budgets de 1882 ayant été préparés d'après l'ancien régime, le régime nouveau va rendre disponible un excédant de recette qui dans cette commune s'élève à 240 F environ. Il est désirable que cette recette ne soit pas perdue pour l'enseignement primaire dans cette commune surtout qui ne possède pas de bâtiment scolaire. Ensuite la salle de la mairie, où se fait l'école actuellement, est très malsaine. Elle se trouve en contre bas des terrains ou constructions environnantes de 40 à 50 centimètres : ce qui fait que les eaux de la rivière de Save viennent la visiter toutes les fois qu'elles quittent leur lit, et cette humidité laissée par les eaux engendre très souvent des maladies parmi les enfants. L'insti-

tuteur lui-même y a contracté un rhumatisme qui l'a obligé de garder le lit pendant les mois d'août et de septembre et dont il n'est pas encore entièrement guéri.

Il est donc temps que le conseil municipal s'occupe sérieusement de cette question qui intéresse à un si haut point toutes les familles. Il doit saisir l'occasion exceptionnelle qui s'offre à la commune de Montaigut pour construire une école de garçons sans augmenter les charges actuelles du budget. Car en effet, on peut maintenir pendant trente un ans sur le budget communal l'excédant de recette de 240 F dont il est parlé plus haut laquelle somme servira à contracter un emprunt à la caisse des écoles. Il faut espérer ensuite que l'état et le département contribueront une bonne part aux frais de la construction de notre maison d'école vu que la commune n'a pas

de ressources et qu'elle va être obligée de s'imposer extraordinairement tous les ans pour faire face aux dépenses obligatoires.

*L'adjoint au maire,  
M. Bonaventure BOYER.*

**Lettre du maire, M. Edmond SUBRA DE SALAFA, adressée au préfet du 10 octobre 1895 :**

Travaux terminés dans de bonnes conditions au mois de mai dernier.

Lettre au préfet du 21 novembre 1895 ;

les travaux prévus pour la construction de l'école de Montaigut ont été terminés dans de bonnes conditions. Le décompte de l'entrepreneur s'élève à 12136,57 f auxquels s'ajoutent 800 f pour les remises et les voyages de l'architecte.

***Il aura fallu quatorze ans pour que le projet voté par Julien Salamon voie enfin le jour.***

***En mai 1895, l'école était enfin achevée. Julien Salamon ne présidait plus à la destinée de notre village. Un nouvel élu avait poursuivi et concrétisé le projet : M. Edmond Subra de Salafa.***

***Pour information...Le décompte de l'entrepreneur s'élevait à 12 136,57 F auxquels s'ajoutaient 800 F pour les remises et les voyages de l'architecte...***



1932

